

Challenge e-Bike Days

Règlement du Challenge e-Bike Days by Clermont Auvergne Métropole – Édition 2018

(Au 26/03/2018 susceptible de modifications)

Dimanche 9 SEPTEMBRE

1. ORGANISATION :

La SEP e-Bike Days (EBD) organise une épreuve d'endurance VTTAE en individuel ou par équipe : **LE CHALLENGE E-BIKE DAYS**, le dimanche 9 SEPTEMBRE 2018 à la Grande Halle d'Auvergne dans le cadre de la Foire Internationale de Clermont – Cournon.

2. EPREUVES :

L'EBD se décline en 2 courses chronométrées (avec plaques VTT et puces) dénommées :

LA MONO :

- **Course en 3 manches de 1 heure chacune, avec 30mn de pause entre chaque manche.**
Départ à 10h (groupé en ligne) devant le Zénith pour rejoindre après 2 km, une boucle de 4 km à répéter le maximum de fois en une heure. Le classement est réalisé sur la distance parcourue.
Une manche se termine au bout d'une heure de course. Un commissaire signale la fin de la manche au niveau du portique d'arrivée de la boucle. Le vainqueur de la manche est celui qui a parcouru la plus grande distance à l'issue de l'heure. Cette distance est réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4 Km). Le classement est établi en tenant compte du nombre de tours enregistrés et du temps mis pour terminer le dernier tour, à compter de l'heure exacte d'arrivée. Les chronométreurs stoppent le comptage des tours au bout d'une heure de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même s'il est achevé après l'heure de course. Les concurrents passant sous l'arche d'arrivée avant l'heure de course doivent terminer le tour en cours. Tous les autres concurrents arrivant à la ligne après le signal d'arrivée doivent s'arrêter une fois la ligne d'arrivée passée. Si deux concurrents ou plus sont dans le même tour à la fin de l'heure, la victoire est attribuée au premier à franchir la ligne d'arrivée.
Entre chaque manche les vtt seront parkés dans un enclos gardé, tout changement de batterie sera interdit ou alors accompagné d'une pénalité en temps.
Le classement de la mono est réalisé par le cumul des places obtenues sur chaque manche.

LA DUO :

- Courses de 4 heures à deux vététistes en relais. L'équipe doit partager le même VTT, le changement de la batterie est interdit, ou bien accompagné d'une pénalité. Le classement est établi en tenant compte du nombre de tours enregistrés et du temps mis pour terminer le dernier tour, à compter de l'heure exacte d'arrivée.
- Départ à 10h (groupé en ligne) devant le zénith pour rejoindre après 2 km, une boucle de 4 km à répéter le maximum de fois en 4 heures.
Cette endurance se termine au bout de 4 heures de course. Un commissaire signale la fin des 4 heures au niveau du portique d'arrivée de la boucle. Les vainqueurs de la compétition sont ceux qui ont parcouru la plus grande distance à l'issue des 4 heures. Cette distance est

réalisée en totalisant les tours parcourus sur le circuit (de 4 Km). Les chronométreurs stoppent le comptage des tours au bout de 4 heures de course et le dernier tour commencé avant la fin de la course est comptabilisé même s'il est achevé après les 4 heures de course. Les concurrents passant sous le portique d'arrivée avant les 4 heures de course doivent terminer le tour en cours. Tous les autres concurrents arrivant à la ligne après le signal d'arrivée doivent s'arrêter une fois la ligne d'arrivée passée. Si deux concurrents ou plus sont dans le même tour à la fin des 4 heures, la victoire sera attribuée à l'équipe du concurrent qui franchit la ligne d'arrivée en premier.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, un certificat médical d'absence de contre – indication à la pratique du VTAE en compétition ou du VTT en compétition ou cyclisme en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou du certificat médical doivent se faire en ligne via le lien figurant sur le site internet de l'organisation www.e-bikedays.fr onglet PARTICIPER.

Possibilité de vérifier son état d'inscription sur le site internet et sur la plateforme internet dédiée par le prestataire inscriptions/chronométrage via l'onglet VERIFIER.

Droits d'engagement :

- **MONO** : 20 € + frais internet incluant un cadeau d'accueil et deux entrées à la Foire Internationale de Clermont-Cournon valable le 9 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet sur le site www.e-bikedays.fr le vendredi 7 septembre à 23h59. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 100.
- **DUO** : 38 € + frais internet incluant un cadeau d'accueil et deux entrées à la Foire Internationale de Clermont-Cournon valable le 9 septembre. Clôture des inscriptions uniquement via internet sur le site www.e-bikedays.fr le vendredi 7 septembre à 23h59. Dans la limite du nombre de dossards disponibles fixé à 100.

5. ANNULATION D'INSCRIPTION :

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement à l'adresse suivante : SEP e-Bike days, Bureaux de la Foire Internationale de Clermont-Cournon, Centre d'Affaires du Zénith, Trident Bâtiment E, 46 rue de Sarliève – CS 70036 – 63808 CURNON D'AUVERGNE CEDEX.

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 31 août 2018 cachet de La Poste faisant foi. Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5 € pour frais de dossier.

Pour des raisons techniques (programmation des puces), aucune modification de la composition des équipes ne sera possible après le 2 septembre 2018.

6. EQUIPEMENT :

Matériel CONSEILLE :

- Coupe-vent haut et bas, bandeau en cas de mauvaises conditions météo.
- Sac à dos avec poche à eau (hydratation et protection du dos)
- Matériel de réparation vélo.

Matériel OBLIGATOIRE :

- VTTAE répondant aux normes européennes en vigueur (embouts de guidon obligatoire)
 - o - La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper dès l'arrêt du pédalage (c'est donc une « assistance » au pédalage).
 - o - L'assistance doit se couper à 25 km/h, le vélo pouvant rouler plus vite sans assistance.
 - o - La puissance nominale du moteur doit être de 250 watts maximum.

Les V A E ne respectant pas ces conditions ne sont pas admis. Aucun changement de vélo, aucun changement ou rechargement de batterie ne sera autorisé pour chaque concurrent. (Les batteries seront identifiées avant le départ)

- Casque norme CE.
- Gants.

7. ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS :

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du Dossard.

Pour l'ensemble des courses, la plaque VTT est disposée sur le guidon afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le montage de cette plaque ailleurs n'est pas autorisé.

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur (parcours chronométrés uniquement).

Retrait des dossards à la Foire Internationale de Clermont-Cournon–Grande Halle d'Auvergne le dimanche 9 septembre 2018 de 7h30 à 9h30 sur le Village Départ de l'EBD dans le cadre de la Foire Internationale de Clermont-Cournon.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. ZONE DE RELAIS, DE CONTROLE ET DE RAVITAILLEMENT :

Chaque concurrent d'une équipe doit effectuer au moins un tour pendant les 4 heures. Le passage du relais s'effectue seulement dans la zone relais. L'heure exacte d'arrivée de l'épreuve ou d'une manche sera indiquée par un commissaire (drapeau) au point de contrôle.

9. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE :

Respect des consignes des signaleurs et membres de l'organisation pendant toute la durée de l'épreuve.

Surveillance médicale assurée par un médecin et une association de secouristes avec un poste de secours au plus près du parcours.

L'organisation se réserve le droit de modifier la durée des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Enfin, l'organisation se réserve le droit de modifier la durée des épreuves et se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve.

10. ABANDON :

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le commissaire présent dans la zone de relais.

Si un coureur est pris en charge par les services de secours de l'organisation, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

11. PENALISATION – DISQUALIFICATION :

En s'inscrivant à l'une des 2 courses chronométrées, les coureurs s'engagent :

- suivre le tracé balisé sans couper les virages
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- laisser la plaque VTT visible durant la totalité de l'épreuve
- utiliser durant toute l'épreuve le matériel obligatoire, détaillé dans l'article 6 du présent règlement
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

12. JURY D'ÉPREUVE :

Il est composé :

- du comité d'organisation
- de l'équipe médicale présente sur la course
- des responsables des postes de contrôle concernés

13. MODIFICATIONS DES PARCOURS ET ANNULATION DE COURSE :

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

14. ASSURANCE / RESPONSABILITE :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

15. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : www.e-bikedays.fr et sur le site de notre partenaire CHRONO www.yaka-events.com

Une remise des récompenses avec podium sera organisée à 14h30.

16. DROITS A L'IMAGE :

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTE :

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. Contacts et informations sur www.e-bikedays.fr